

[Text]

nor am I expected to, nor should I. If Air Canada asks us for any particular assistance in connection with this matter, we will certainly give Air Canada whatever assistance we can. In the meantime, they are doing what any other airline would do—they have consulted their legal advisers and they are going to take an action against the U.K.

I hope the United Kingdom government—and my saying this I hope will assist Air Canada—will correct this situation without forcing Air Canada to go on to court.

The Chairman: Thank you, Mr. Ouellet. I must say, you mentioned *obiter dicta* about privatization of Air Canada, which we have not heard too much about yet, but that may come later. I have Mr. Fulton.

Mr. Ouellet: I hope it will never come.

The Chairman: I mean the discussion or questions. Anyway, Mr. Fulton.

Mr. Fulton: Mr. Minister, I am glad to hear that you frown on these new security companies dumping experienced staff. I wonder if you would have Mr. McAree also look into what has happened at Sandspit, where the most experienced employee, who had eight years doing the security work there at the terminal, has been dumped by the new company. Again, inexperienced people have been brought on. I wonder if you would agree that Mr. McAree could look into that one, because this particular employee had eight years' experience at that airport and certainly knew what to watch for and was terminated without cause.

Mr. Crosbie: Mr. Chairman, let me just reiterate so there will be no misunderstanding here. The arrangements for security screening at airports are entered into between an airline and a company or proprietor or whatever who they contract with, so it is a contractual arrangement between an airline and some other company. Now, what rights Air Canada or whoever the airline might be has vis-à-vis the company of course is governed by that contract. But we have to be satisfied that the security screening system meets our standards; if it does not, then we can take action.

As far as how employees are being treated, that would not be a matter in which we could intervene directly unless it somehow affected the standard of security screening at that airport. I am certainly prepared to pass on to the relevant airline your suggestion that someone has been treated unfairly there and ask them to look into it with the company, but you understand that we do not have a direct right to intervene unless it affects the standards of security screening.

Mr. Fulton: On the lighthouse matter, I am sure you are aware of the remarks made by Mr. LeBlond in

[Translation]

quotidienne, on ne s'attend pas à ce que je le fasse. et je ne devrais pas le faire. Si Air Canada nous demande de l'aide à l'égard de cette affaire, nous lui donnerons certainement toute l'aide possible. Entre temps, elle fait ce que ferait toute autre ligne aérienne—elle a consulté ses conseillers juridiques et elle va prendre une action contre le Royaume-Uni.

J'espère que le gouvernement du Royaume-Uni—et j'espère que le fait que je le dise aidera Air Canada—redressera cette situation sans forcer Air Canada à aller devant les tribunaux.

Le président: Merci, monsieur Ouellet. Je dois dire que vous avez mentionné *obiter dicta* la privatisation d'Air Canada, dont nous n'avons pas encore beaucoup entendu parler, mais cela pourra venir plus tard. M. Fulton a demandé la parole.

M. Ouellet: J'espère que cela ne viendra jamais.

Le président: Je parlais de la discussion ou des questions. De toute façon, la parole est à M. Fulton.

M. Fulton: Monsieur le ministre, j'ai été heureux d'apprendre que vous voyez d'un mauvais oeil les entreprises de sécurité qui mettent à la porte des employés d'expérience. Je me demande si vous pourriez demander à M. McAree d'examiner également ce qui s'est produit à Sandspit, où l'employé le plus expérimenté, qui travaillait à la sécurité de l'aérogare depuis huit ans, a été congédié par la nouvelle entreprise. Ici encore, on a engagé des gens sans expérience. Je me demande si vous accepteriez de demander à M. McAree d'étudier cette question, parce que cet employé avait huit années d'expérience dans cet aéroport et savait certainement de quoi il devait se méfier; il a été mis à la porte sans juste cause.

M. Crosbie: Monsieur le président, permettez-moi de me répéter pour éviter tout malentendu. Le contrôle de sécurité aux aéroports relève d'un contrat entre une ligne aérienne et une société ou un propriétaire ou une entité quelconque avec qui le contrat est signé, de sorte qu'il s'agit d'une entente contractuelle entre une ligne aérienne et une autre société. Les droits d'Air Canada ou de toute autre ligne aérienne par rapport à cette société sont évidemment régis par le contrat. Mais nous devons nous assurer que le système de contrôle de sécurité est conforme à nos normes; s'il ne l'est pas, alors nous pouvons prendre des mesures.

Quant à la façon dont les employés sont traités, ce n'est pas un domaine où nous pouvons intervenir directement à moins que cela ne nuise d'une façon quelconque à la norme du contrôle de sécurité pour l'aéroport en cause. Je suis bien prêt à transmettre à la ligne aérienne en cause votre suggestion selon laquelle quelqu'un a été traité injustement et je peux leur demander d'examiner cette question avec la société en cause, mais vous comprendrez que nous n'avons pas le droit d'intervenir directement à moins que cela ne touche les normes du contrôle de sécurité.

M. Fulton: Sur la question des phares, je suis certain que vous êtes au courant des remarques faites par M.